

# CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Des Organisations et Entreprises Adhérentes de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

## PREAMBULE

La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) est un espace régional unique où se retrouvent en un même lieu des forces politiques et économiques diverses de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Par sa composition et sa reconnaissance législative (loi du 31 juillet 2014), la CRESS est reconnue tant par les organisations de l'ESS elles-mêmes que par les pouvoirs publics (incluant l'Etat, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, d'autres collectivités...). C'est de cette double reconnaissance que la CRESS tire sa légitimité politique.

En acceptant cette chartre d'engagements réciproques, la CRESS AURA et ses structures adhérentes s'engagent à travailler ensemble dans une démarche de promotion et de développement de l'ESS sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cet engagement est ouvert à tout acteur, organisation ou entreprise de l'ESS (Associations, Coopératives, Entreprises sociales, Fondations, Mutuelles, Pôles d'acteurs, Syndicats d'employeurs) désireux de construire et de promouvoir des réponses innovantes favorisant le développement socioéconomique et les coopérations entre les différentes composantes des territoires. Une attention particulière est portée à l'évaluation de la mise en œuvre des engagements de chacune des parties à cette chartre.

## LA CRESS AURA S'ENGAGE A :

### FONCTION POLITIQUE

Représenter et défendre les intérêts de l'économie sociale et solidaire et la représentation des acteurs de l'ESS en s'appuyant sur son mode de gouvernance et son réseau d'adhérents, et notamment à :

- Construire une expression politique organisée,
- Porter cette parole politique dans des espaces institutionnels et de projets,
- Être force de proposition et actrice dans les domaines de l'ESS (la transition écologique, l'impact social et sa mesure, les formes de coopérations, l'innovation sociale, etc.).

Articuler ses actions en faveur du développement de l'ESS sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes en ayant deux priorités :

- La proximité territoriale : connaître son territoire et ses acteurs pour travailler ensemble au développement de l'ESS,
- Une continuité territoriale : développer un maillage de collectifs d'acteurs ESS pour contribuer au rayonnement de l'ESS.

Mettre en pratique ses valeurs : Démocratie, solidarité et émancipation de la personne

- Appuyer la mise en place d'une démarche d'amélioration continue des bonnes pratiques.

### PROMOTION

Promouvoir et rendre visible chaque organisation ou entreprise adhérente ainsi que leurs activités ou projets auprès des autres structures adhérentes, des partenaires publics et privés de la CRESS, des entreprises, (ESS ou hors ESS), du grand public et des pouvoirs publics par :

- Des moyens de communication,
- Des événements.

« Promouvoir » l'ESS dans chaque organisation ou entreprise adhérente par :

- La sensibilisation,
- La formation,
- Des informations ciblées.

### ACCOMPAGNEMENT

Conseiller et appuyer chaque organisation ou entreprise adhérente dans son développement individuel grâce à :

- Un accès à des informations spécifiques,
- Un suivi privilégié,
- Un traitement prioritaire.

Faciliter l'émergence et le développement de projets collectifs de chaque organisation ou entreprise adhérentes grâce à :

- Un réseau,
- Des événements,
- Des outils et un appui logistique.

## TOUTE STRUCTURE ADHERENTE DE LA CRESS AURA S'ENGAGE A :

### PROMOTION ET SOUTIEN

Promouvoir et soutenir l'ESS et notamment à :

- Participer à des événements de promotion de l'ESS,
- Affirmer son appartenance à l'ESS et son adhésion à la CRESS AURA (faire mention de la CRESS et utiliser les supports de communication fournis).

Développer en interne la culture de l'ESS au sein de sa structure et de son réseau :

- Sensibiliser et former son équipe
- Relayer l'actualité de l'ESS et de la CRESS auprès de ses salariés, associés, adhérents et partenaires.

### PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT

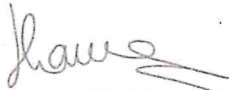
S'engager dans le développement de l'ESS dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Mettre en place une démarche d'amélioration continue des bonnes pratiques (gouvernance démocratique, concertation avec les parties prenantes, politique salariale, territorialité, etc.),
- Être force de proposition pour faire émerger des solutions innovantes sur le territoire.

Soutenir la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes :

- Être présent aux temps fort de la CRESS (AG, séminaire, mois de l'ESS),
- Coliser à la CRESS.

L'ensemble des engagements approuvés dans la présente chartre fera l'objet d'une évaluation annuelle et pourra faire l'objet, le cas échéant, de nouvelles discussions entre ses signataires.

Je, soussigné NINON THOMAS  
agissant en qualité de PRESIDENTE  
déclare souhaiter adhérer à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Auvergne-Rhône-Alpes en accord avec les éléments décrits dans la chartre d'adhésion à la CRESS et présentés ci-dessus.  
A GRENOBLE le 26/07/2021  
Signature 

Je, soussigné Armand Rosenberg, agissant en tant que Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes  
**CRESS AUVERGNE RHÔNE-ALPES**  
au sein de la Chambre d'Administration s'est prononcé favorablement à l'adhésion de NINON THOMAS  
à la CRESS AURA  
A LYON le 19/10/21  
Signature   
**11 RUE AUGUSTE LACROIX**  
**69003 LYON**  
**TEL : 04 78 09 11 97**  
**INFO@CRESS-AURA.ORG**